



*Le douzième dialogue politique tenu à Lomé ce vendredi
(13 avril 2012)*

Lomé, le 13 avril 2012



M. Patrick Spirlet, Chef de Délégation et les représentants du gouvernement lors de la conférence de presse

Les locaux du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ont servi de cadre à une discussion entre les autorités togolaises et les représentants des Etats Membres de l'Union européenne au Togo. Ces discussions rentrent dans le cadre du dialogue politique instauré par l'Accord de Cotonou entre l'Union européenne (UE) et les pays ACP. L'ordre du jour a porté essentiellement, **(i) au plan national, sur les échéances électorales prochaines (élections législatives et municipales), les questions liées aux Droits de l'homme et au suivi des recommandations du rapport de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR); (ii) au plan international, sur la crise au Mali et sur la piraterie dans le Golfe de Guinée.** Le dialogue a été suivi d'une conférence de presse.

Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales et Porte parole du gouvernement, M. Pascal Bodjona, à l'endroit des médias, a souligné que le gouvernement prend des mesures nécessaires pour la tenue des élections législatives dans le délai constitutionnel. Les autorités ont jugé indispensable de coupler ces élections avec les élections locales (niveau municipal) vu que les villes sont actuellement gérées par les "Délégations spéciales" mises en place depuis 12 ans et pour renforcer le processus de décentralisation. L'UE attend la suite que le gouvernement entend donner aux recommandations des deux dernières missions de l'UE, entre autres, le découpage électoral, la modification du code électoral et la refonte de la liste électorale. Les portes sont ouvertes aux initiatives pour aller aux élections dans une approche consensuelle. Les préoccupations portent donc sur comment et quand mettre en œuvre les recommandations de l'UE pour aller aux élections et répondre aux standards internationaux afin que les prochaines échéances électorales de 2012 ne soient pas perçues moins démocratiques et moins appréciées que celles des années précédentes. Quant au retard constaté dans la mise en œuvre des recommandations, les responsabilités sont partagées entre le pouvoir et l'opposition.

Le **Chef de la Délégation de l'Union européenne au Togo, Patrick Spirlet,** a expliqué les préoccupations de son institution en termes de faisabilité et crédibilité de la tenue des élections par rapport au délai constitutionnel.

Coopération UE – Togo: Un partenariat pour le développement



Délégation de l'Union européenne auprès de la République Togolaise
Cité OUA - BP 1657 - LOME (TOGO)
Tél. : (228) 22.53.60.00 - Fax : (228) 22.26.57.20

E-mail : Delegation-Togo@ec.europa.eu
Site web : www.deltgo.ec.europa.eu

L'UE suit de très près la mise en œuvre des recommandations faites par les deux dernières missions d'observation. Ce n'est qu'à ces conditions que l'UE accompagnera les prochaines échéances électorales. Abordant les questions des droits de l'homme, M. Spirlet, a souligné que les discussions ont porté également sur les clarifications à apporter sur le cas du rapport de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH). Quant au rapport de la CVJR remis aux autorités Togolaises, le 03 avril 2012, le Chef de la Délégation a indiqué que c'est un rapport constructif qui mérite l'attention du gouvernement, et que l'UE, pour sa part, verra dans quelle mesure accompagner le Togo pour la mise en œuvre de ses recommandations.



Représentants des Etats Membres de l'Union européenne au Togo
après la conférence de presse

**Délégation de l'Union européenne
Cité OUA – Lomé // TOGO**